

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

TARIFS 2022/2023

➤ Classes 2nde Générale et Technologique		
Participation des familles	1 462 €	Total : 1 486 €
Cotisation A.P.E.L ¹	24 € (par famille)	
➤ Classes 1^{ère} et Terminale Générales		
Participation des familles	1 462 €	Total : 1 486 €
Cotisation A.P.E.L ¹	24 € (par famille)	
➤ Classes 1^{ère} et Terminale Technologiques (STMG/ST2S)		
Participation des familles	1 360 €	Total : 1 384 €
Cotisation A.P.E.L ¹	24 € (par famille)	
➤ Classes Littéraires Supérieures : Hypokhâgne-Khâgne		
Participation des familles	2 087 €	Total : 2 111 €
Cotisation A.P.E.L ¹	24 € (par famille)	
➤ Restauration self – snack :		
<u>Forfait-libre</u> : Droit d'entrée annuel + paiement à la consommation		
<u>Restauration spécifique (P.A.I.)</u> (après validation du chef d'établissement): Forfait annuel mis sur la facture : 300 €		
➤ Bureau Des Elèves du Lycée² (B.D.E.)		15 €
➤ Frais d'inscription (par enfant)		90 €
➤ Frais de réinscription (par enfant)		50 €
➤ Dépôt de garantie³ (à verser lors de l'inscription)		157 €

FRAIS FACULTATIFS

Caisse de Solidarité⁴ (ou versement libre) **20 €**

Réductions accordées :

2 enfants : -10% sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant
3 enfants : -20% sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant
4 enfants : -30% sur les frais de scolarité du 4^{ème} enfant
et + : ...%

(1) L'Association des Parents d'Elèves représente les parents dans les instances de l'établissement.

(2) B.D.E. : les fonds sont collectés par l'Institution et gérés par le Bureau Des Elèves(3) le dépôt de garantie est remboursé au départ définitif des élèves

(4) La Caisse de Solidarité prend en charge ponctuellement et partiellement les frais de scolarité des familles en difficulté financière, après étude des dossiers par la commission de la C. de Solidarité.